

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 1/2

Séance du 18 Septembre 2018

CO 121 DE

Etaients présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, René MOLIN, Anne DE ZAN, Bernadette ETIEVANT, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Bernard DODANE, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Marie-Odile FOYET.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Claude ROMANET à Gilles BEDER (Vice-Présidents), Martine PINGAT CHANEY à René MOLIN, Philippe BRUNIAUX à Jean-Jacques COURT, Christine CHATEAU à Martine VUILLEMIN, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Raphaël GAGNEUR à Jean-Louis DUFOUR, Marie-Ange CAPRON à Colette GIRARD, Catherine CATHENOZ à Dominique BONNET, Yann PINGUAND à Marie-Thérèse BROCARD, Christian PROST à Adrien LAVIER, soit 10 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Hubert DELACROIX à Bernadette ETIEVANT, Roland BERTHELIER à Daniel DURET, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET, soit 3 voix délibératives à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaients Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Denis BRENIAUX, Frédéric LAMBERT, Jean-Baptiste MERILLOT, Anne CHARLET, René BERNARD, Laurent MENETRIER, Michel BONTEMPS.

Etaients absents : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente), Rémy VIENNET, Cyril ACCARD GUILLOIS, André PROST, Serge DAYET, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Jacques FAIVRE, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Jean-Jacques DE VETTOR, Jean BOYER.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUINCHARD.

Convocation faite le : 10 septembre 2018

Objet : Mise en récit du territoire Cœur du Jura.

La mise en récit des territoires est une exigence renouvelée pour les intercommunalités en pleine réorganisation.

La logique modernisatrice des collectivités qui est constante depuis plus de 30 ans vise à faire coïncider les institutions territoriales avec la géographie fonctionnelle des territoires. Ce principe de « pertinence territoriale », de recherche de l'optimum dimensionnel a justifié la refonte de la carte intercommunale. Avec les réformes territoriales successives, la différenciation comme l'identification conduisent à activer l'exercice de marketing des territoires. Il s'agit de mettre en valeur les identités historiques ou fonctionnelles ainsi que notre nouveau périmètre territorial.

La nouvelle donne produite par ce train de réformes entraîne la constitution d'intercommunalités XXL. C'est le cas de Cœur du Jura. L'enjeu vise à donner du sens à la pertinence mis en avant.

Il convient de s'interroger sur l'identité géographique, historique ou fonctionnelle. La première génération intercommunale, avec la loi Chevènement de 1999, avait pour l'essentiel suscité la création de groupements de petite taille, mais surtout « homogames » rassemblant des communes aux profils socio-économiques et géographiques voisins.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 65
Votants : 75

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 2/2

Séance du 18 Septembre 2018

CO 121 DE (SUITE)

Objet : Mise en récit du territoire Cœur du Jura

La construction d'une intercommunalité XXL permet de retrouver des identités territoriales déjà affirmée au sein du Pays du Revermont.

Ce brouillage de la carte territoriale sur le plan institutionnel est redoublé sur le plan fonctionnel. Il est d'autant plus difficile de « coller » à la carte des bassins de vie que ceux-ci ne font plus consensus. C'est encore plus évident au niveau local. En réalité, nous ne vivons plus dans des "bassins", ces périmètres limités au sein desquels s'organisaient toutes les facettes de notre vie quotidienne.

La géographie de nos vies s'apparente davantage à l'image de l'archipel : un ensemble de lieux, discontinus, tissés par nos déplacements, à plus ou moins grande distance.

L'organisation de la géographie institutionnelle s'émancipe toujours davantage des réalités fonctionnelles pour répondre avant tout à des logiques politico-administratives. De plus les territoires s'effacent devant les mutations de la société mobile. Par exemple la communication territoriale est confrontée à un défi singulier, son objet change radicalement de nature. Fort de ce constat, le territoire n'est plus une évidence qu'il faut mettre en valeur ; c'est une construction qu'il faut mettre en récit.

Aussi, dans le cadre de la politique de marketing territorial amorcée par la CCAPS, il est proposé de procéder à l'acquisition d'exemplaires d'un ouvrage mettant en récit le territoire Cœur du Jura (Editeur Guy Leduc). Comme outil de communication, l'ouvrage sur Cœur du Jura couvre toutes les communes et tous les sujets en allant de la préhistoire jusqu'à ce jour en donnant de la cohérence scientifique, historique, géologique, culturelle, humaine, économique, viticole et agricole, touristique, patrimoniale et institutionnelle. Il s'agit de donner du sens au territoire, de la cohésion culturelle entre la population, les acteurs locaux et toutes les communes.

Le cout total s'élève à 10.500 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- LEADER : 8 400 €
- CCAPS : 2 100 €

La CCAPSCJ se réserve la possibilité de procéder à l'acquisition d'ouvrages supplémentaires si nécessaire au titre de sa politique de communication.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

Par 61 voix pour, 4 voix contre et 10 abstentions,

1 / VALIDE le projet d'acquisition de l'ouvrage « Mise en récit Cœur du Jura » par l'éditeur Guy LEDUC dans le cadre de la démarche de marketing territorial ;

2 / VALIDE le plan de financement comme indiqué ci-dessus ;

3 / S'ENGAGE à prendre en charge sur son autofinancement la part de subvention non couverte par la subvention FEADER sollicitée ;

4 / AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention au titre du programme leader de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et à signer tout document relatif à cette décision.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Michel FRANCONY

Pour le Président empêché,

le 1^{er} Vice-Président,

Jean-François GAILLARD